


COMMUNE D'AINGERAY

	<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 24 novembre 2021</p>	<p>Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 10 Nombre de Conseillers votants : 12 Suffrages exprimés : 12</p>
---	---	--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre à dix-huit Heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. COTTRELLE Sylvain, Mme DEMARQUE Sabrina, M. DINEE Olivier, M. DUROUCHARD Damien, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, Mme JEZEQUEL Valérie, M. MORET Damien, M. RISSER Xavier et M. ROUCHON Alain

Absent(e)s excusé(e)s : Mme CURÉ Emilie, M. HALLER Philippe, M. PREVOST Jean-Luc (arrivera en retard)

Excusée ayant donné procuration :

Mme THOUVENOT Nathalie donne pouvoir à M. FONTAINE André
M. LACROIX Thierry donne pouvoir à M. Sylvain COTTRELLE

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

1. Redéfinir le montant des locations de salle
2. Modification des statuts de la CC2T
3. Ouverture d'une consultation publique en vue d'une unité de méthanisation à Manoncourt-en-Woëvre
4. Engagement à Maître d'œuvre pour travaux Rue de Liverdun
5. Contrat de location du logement communal
6. Décision modificative pour Avenant subvention CCAS
7. Décision modificative budgétaire de la commune pour Dotations aux amortissements (crédits en cours)
8. Autorisation d'occupation du domaine public pour un distributeur autonome de pizzas
9. Questions diverses

La séance est ouverte à 18h30.

01 - Redéfinir le montant des locations des salles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les tarifs de location des salles ont été validés lors de la délibération du 07 septembre 2017 et n'ont pas été revus depuis.

Après débat et suite au manque de consensus,
le maire charge les conseillers de proposer pour le prochain conseil des tarifs ainsi qu'une organisation de la prise en charge du ménage efficace.

02 - Modification des statuts de la CC2T

Vu l'article 64-IV de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-5-1 et L5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 arrêtant les statuts de la CC2T,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Terres Toulaises n° 2021-03-02 validant la modification des statuts de la CC2T,

Considérant que les statuts d'un EPCI doivent mentionner les compétences obligatoires et optionnelles de celui-ci dans la stricte rédaction prévue par la législation - sans précisions de contenu ni d'intérêt communautaire - alors que les compétences facultatives (ou supplémentaires) doivent être rédigées de façon précise et exhaustive,

Attendu que la Communauté de Communes de Hazelle en Haye avait inscrit la Vélo Route Voie Verte dans la compétence développement économique, compétence obligatoire, qui, depuis la Loi NOTRe, doit être rédigée strictement comme cela figure dans le CGCT, sans y apporter aucun ajout,

En conséquence, le Préfet dans son arrêté Préfectoral du 26 décembre 2018 validant les statuts de la nouvelle CC2T, a appliqué cette directive, en rédigeant la compétence obligatoire dédiée au développement économique ainsi qu'il suit :

« 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du CGCT :
Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme

Attendu que l'alinéa afférent à la vélo route sur l'ancien territoire de la CC2H a été de fait oublié dans la rédaction, sans remarque des collectivités concernées,

Considérant l'intérêt qui s'attache à modifier et harmoniser sur l'ensemble du territoire intercommunal la compétence facultative « actions de promotion du territoire » ;

La rédaction des statuts modifiée, telle que validée par l'assemblée de la CC2T le 03 juin 2021, est en conséquence la suivante :

D - COMPETENCES FACULTATIVES

4° Actions de promotion du territoire

Définition, création et entretien du balisage de circuits et de sentiers d'interprétation à vocation pédagogique et de promotion du terroir (histoire, géographie, science) de Toul à Manoncourt-en-Woëvre, le long de l'ancienne voie ferrée de "Toul-Thiaucourt", en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs

touristiques, économiques et associatifs du territoire, ainsi que l'aide à la mise en réseau avec les autres territoires.

« Création, gestion et entretien des vélo-route voies vertes du territoire de la CC2T »

« Les tronçons d'itinéraires de loisirs pouvant être utilisés pour la mobilité dite du quotidien (trajets domicile/travail, domicile/école...) pourront faire l'objet d'une mobilisation spécifique et complémentaire du budget annexe de la mobilité.

Ces éléments étant rappelés, le Conseil municipal

VALIDE la modification des statuts de la CC2T (12 voix POUR).

03 - Ouverture d'une consultation publique en vue d'une unité de méthanisation à Manoncourt-en-Woëvre

En amont de la réunion, chaque conseiller a reçu par mail le document transmis par le Préfet dans le cadre de la consultation publique en vue de mettre en service une unité de méthanisation à Manoncourt-en-Woëvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un **AVIS DEFAVORABLE** :
par 9 voix **CONTRE**, 1 **POUR** et 2 **ABSTENTION**.

04 - Engagement à Maître d'œuvre pour travaux Rue de Liverdun

Le Maire rappelle que par délibération n°300321-07, il a reçu l'autorisation du conseil municipal à faire les démarches nécessaires pour engager la société BEREST pour la maîtrise d'œuvre du chantier de mise en sécurité de requalification de la rue de Liverdun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
VALIDE ce choix à 11 voix **POUR** et 1 **CONTRE**

05 - Location du logement communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le logement communal a été libéré fin juin 2021.

Le nouveau locataire désire emménager au plus vite, dès le 01^{er} décembre 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (12 POUR), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer le nouveau bail de location à compter du 01 décembre 2021, pour un loyer mensuel de 550 euros, charges non comprises,
- **PRECISE** que le montant de ce loyer sera révisable chaque année au 1er juillet sur la base de l'indice INSEE de la construction,

06 - Décision modificative pour Avenant subvention CCAS

Arrivée de M. Jean-Luc PREVOST à 19H50.

Le Maire informe que le budget du CCAS prévu pour 2021 est devenu insuffisant suite à la reprise des manifestations cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE le Maire à modifier le budget d'un montant de 2000,00 € et à signer l'avenant n°1 ainsi que les pièces nécessaires

07 - Décision modificative budgétaire de la commune pour Dotations aux amortissements (crédits en cours)

Le conseil municipal **autorise** le Maire à émettre un virement d'amortissement pour régulariser la subvention aux Syndicat des Eaux réalisée en 2009

08 - Autorisation d'occupation du domaine public pour un distributeur autonome de pizzas

Le Maire propose l'installation d'un distributeur de pizzas dans la commune sur le domaine public.

Après débat, le conseil municipal prévoit de questionner la population **avant de se positionner** via un consultation internet DOODLE.

09 - Questions diverses

09-1. M. Le Maire rappelle qu'il faut informer la Communauté de Communes des projets de travaux.

09-2. M. MORET rappelle que les travaux de voirie de la Côte du Four ne sont pas terminés.

09-3. Pour la commission travaux, les réunions futures seront programmées à partir de 16H30 pour rencontrer le maitre d'œuvre et en soirée pour l'ensemble de la commission (jour à définir avec le maitre d'œuvre).

09-4. M. RISSER demande à être prévenu plus tôt pour pouvoir participer lorsque l'on a besoin de lui.

09-5. Le Maire demande qu'un mail soit envoyé pour informer les conseillers de quelles commissions ils font partie.

09-6. M. DINÉE demande de prévoir au budget de l'an prochain un budget pour les décorations de Noël.

La séance est levée à 20H30

Fait à Aingeray, le 30/11/2021

Le Maire,

André FONTAINE

